



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention



La Tunisie vers 30x30 : un nouvel élan pour la protection marine

Lancement du projet dédié à l'extension et à l'efficacité de la gestion des Aires Marines et Côtières Protégées en contribution à l'objectif mondial de la protection de 30% de terres et 30% des océans d'ici 2030.

Tunis, 13 février 2026. – Aujourd'hui à Tunis, les parties prenantes institutionnelles, organisations internationales et experts de la conservation se réunissent à Tunis pour le lancement officiel du projet « La Tunisie vers 30x30 », consacré à l'extension, à la gouvernance et à l'efficacité de la gestion des Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP).

Derrière cet acronyme "AMCP" se joue une transformation durable. La Tunisie abrite une riche biodiversité marine et côtière qui soutient la résilience côtière, les pêcheries et les moyens de subsistance locaux. Avec une couverture actuelle des aires protégées inférieure à 3% de son territoire marin, la Tunisie dispose d'un potentiel considérable pour renforcer son réseau de protection et contribuer à l'objectif 30x30 du Cadre Mondial pour la Biodiversité.

Les aires protégées constituent un pilier essentiel des stratégies de conservation de la biodiversité, notamment dans le cadre de la Stratégie et du Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2018-2030, alignés sur le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. La cible nationale définie dans la SPANB vise à renforcer le réseau des Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP) afin d'améliorer leur couverture territoriale, à travers la création de nouvelles aires présentant un intérêt écologique et une forte diversité biologique. Cette action devrait être associée à l'élaboration des plans de gestion pour toutes les AMCP existantes pour et assurer leur suivi et évaluation.

La Tunisie compte un nombre important d'aires protégées marines ou gérées avec une composante marine (18 sites). La majorité d'entre elles sont classées sites Ramsar (15 sites), tandis que trois sont désignées Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM). Par ailleurs, six sites sont en phase de création en tant qu'AMCP : les îles Kneiss, l'archipel de La Galite, les îles Kuriat, Zembra et Zembretta. Ilots nord de Kerkennah et Ras R'mel, Djerba.

« L'initiative côtière constitue un moyen efficace de protéger le littoral, d'en assurer une gestion durable et de renforcer sa résilience face au changement climatique, à l'élévation du niveau de la mer et à la pollution. Elle comprend la lutte contre l'érosion côtière, la réhabilitation des écosystèmes dans les AMPC ainsi que la garantie d'une transition écologique des activités maritimes, touristiques et récréatives à travers la contribution aux travaux préventifs et de protection » précise **SE Mr Habib Abid Ministre de l'Environnement**

Le projet, d'une durée de trois ans et demi, de janvier 2026 à juin 2029, vise à accélérer la contribution tunisienne à l'objectif global d'atteindre 30% des terres et 30% des mers sous une forme de protection d'ici 2030, à travers l'élargissement, le renforcement et la gestion efficace et équitable d'un réseau cohérent d'Aires Marines et Côtières Protégées.



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention



L'objectif n'est pas seulement d'augmenter la surface protégée, mais de veiller à ce que ces espaces soient juridiquement reconnus, correctement gérés et intégrés dans leur contexte socio-économique.

« L'objectif 30x30 n'est pas qu'un indicateur statistique. Il suppose une planification spatiale cohérente, des moyens financiers pérennes et une gouvernance inclusive. Cette initiative représente une opportunité stratégique pour préserver les habitats et les espèces marines tout en promouvant un développement côtier durable en Tunisie », souligne **Maher Mahjoub, directeur du Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN Med)**.

L'initiative prévoit d'identifier et de sécuriser des zones à haute valeur biologique et écologique en Tunisie afin de poser les bases de nouvelles aires protégées potentielles, tout en améliorant l'efficacité de gestion des sites existants.

« Ce projet est ambitieux, mais il ne part pas de zéro. Il s'inscrit dans une dynamique de long terme fondée sur des acquis scientifiques, des expériences de terrain et un partenariat national et régional qui a fait ses preuves. D'ailleurs, cette initiative s'inscrit pleinement dans les engagements pris par la Tunisie dans le cadre de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral méditerranéen, en particulier son Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique (Protocole ASP/DB). Au SPA/RAC, nous croyons fermement que la conservation efficace repose sur une planification rigoureuse, une gouvernance inclusive et un ancrage territorial fort. Protéger les richesses biologiques de la Tunisie, c'est aussi renforcer les moyens de subsistance et la résilience des communautés côtières. » affirme **Atef Limam, Chargé de projets Aires Marines Protégées, SPA/RAC**.

Le projet vise également à favoriser l'autonomie des communautés locales et à garantir la contribution de la société civile aux objectifs de conservation.

« Passer de moins de 3 % à 30 % est un défi ambitieux qui nécessite une mobilisation sans précédent. Pour le WWF, la réussite de ce projet ne se mesurera pas uniquement en hectares protégés, mais à notre capacité à rendre ces aires marines effectives et efficaces, afin qu'elles fournissent des services écosystémiques au bénéfice des communautés. En plaçant les communautés locales et les pêcheurs au cœur de la gouvernance, nous concilions la sauvegarde de notre capital naturel avec le développement économique durable des zones côtières. » déclare **Saba Guellouz, Directrice de la conservation, WWF Afrique du Nord**.

Sept joyaux marins sous protection renforcée

Le réseau d'AMCP ciblé s'étend le long de la côte tunisienne, couvrant des zones d'importance écologique majeure. Du nord au sud, l'Archipel de La Galite, l'Archipel de Zembra et Jbel Haouaria, ainsi que les Îles Kuriat représentent des sanctuaires pour de nombreuses espèces marines. Plus au sud, les Îlots Nord de l'Archipel de Kerkennah, les Îles Kneiss, Ras R'Mal et la Lagune de Boughrara complètent ce réseau stratégique qui capte la diversité des écosystèmes côtiers tunisiens.



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention



Une mobilisation internationale

Le projet bénéficie d'un soutien institutionnel important. Porté par le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN Med), il est rendu possible grâce au financement d'Oceans 5, un projet parrainé par Rockefeller Philanthropy Advisors. Cette alliance témoigne de la reconnaissance internationale de l'importance stratégique de la biodiversité marine tunisienne.

L'expertise technique sera apportée par une coalition d'organisations de premier plan. Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC), centre qui relève du Plan d'Action pour la Méditerranée, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement de la Convention de Barcelone, et le WWF Nord Afrique mettront leurs compétences au service de cette ambition nationale. Sur le plan national, le Ministère de l'Environnement tunisien, membre gouvernemental de l'UICN, et l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) coordonneront la mise en œuvre de ce projet.

[Accès à la brochure du projet ici.](#)

Pour plus d'informations, photos et interviews, veuillez contacter :

Lourdes Lázaro Marín, UICN Med Communication, email: lourdes.lazaro@iucn.org

Sonsoles San Román, UICN Med Communication, email : sonsoles.sanroman@iucn.org